

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DÉCISIONS  
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau

Tél : 01.49.60.20.45

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	36
Absents représentés.....	7
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE DIX HUIT FEVRIER à DIX NEUF HEURES CINQUANTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 février 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER (à partir du point A), MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, M. MAYET, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, M. MOKRANI adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, M. HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, M. SEBKHI, Mme MISSLIN, MM. AIT AMARA, ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. VERLIERE, BOUILLAUD, Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme PETER, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. MOKRANI,  
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,  
 Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER,  
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,  
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,  
 M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD.

#### ABSENTS EXCUSÉS

M. ALGUL, conseiller municipal,  
 M. TAGZOUT, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. MOKRANI ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.  
 (37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mme APPOLAIRE, Mme ANDRIA, M. AUBRY,  
 Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 21 janvier 2016.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**A1.1/ PREND ACTE** du débat relatif aux orientations budgétaires précédant l'examen du budget primitif 2016.

(Unanimité)

**A1.2/ ENTEND POUVOIR** voter un budget conforme aux intérêts de la population et prenant en compte les sommes que l'Etat nous doit, **PROTESTE** contre la réduction considérable des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et **EXIGE** comme le demande l'Association des Maires de France, un moratoire immédiat sur la baisse programmée des dotations de l'Etat.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**A2/ PREND ACTE** du rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable.

(Unanimité)

**A3/ PREND ACTE** du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2015.

(Unanimité)

**B/ REAFFIRME** son profond désaccord avec la réforme des rythmes scolaires et ses modalités de mise en œuvre accentuant les inégalités territoriales dans le domaine de l'éducation. **REAFFIRME** la pertinence de l'organisation adoptée à la rentrée 2014 sur Ivry-sur-Seine avec le choix du samedi matin comme 9ème demi-journée, option confortée par le vote de la communauté enseignante. Toutefois, considérant l'expression globale majoritaire issue de la consultation et la nécessité de sortir d'une situation clivant les points de vue qui ne favorise pas une approche faisant de l'école des lieux de construction collective. **APPROUVE** la modification de l'organisation du temps scolaire en instaurant la 9ème demi-journée le mercredi matin, et **AUTORISE** le Maire à présenter cette proposition à la Direction Académique de l'Education Nationale pour validation. **AUTORISE** l'engagement du processus d'actualisation du Projet Educatif de Territoire après validation de l'organisation horaire par le Conseil Départemental de l'Education Nationale.

(39 voix pour et 4 voix contre : Mme OUDART, M. SEBKHI, Mme VIVIEN, M. CHIESA)

**C/ APPROUVE** la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour les années 2016-2019 et **SOLLICITE** auprès de tous les financeurs potentiels, notamment l'Etat via le fonds interministériel de la prévention de la délinquance et la région Ile-de-France, toutes subventions visant à soutenir la réalisation des actions découlant de cette stratégie territoriale.

(Unanimité)

**1/ FIXE** les tarifs de stationnement payant du parking Général de Gaulle situé dans la ZAC du Plateau.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**2/ APPROUVE** la vente à la **SCCC Ecoovillars** de l'immeuble sis 19 rue Villars et 51 bis rue Antoine Thomas à Ivry-sur-Seine, cadastré J n°146, d'une surface de 1 196 m<sup>2</sup> pour un montant de 358 000,00 €, **PRECISE** que le bien est vendu en l'état, mais que la cession de celui-ci est subordonnée à la réalisation d'une sente permettant la traversée de l'îlot Villars-Thomas et débouchant sur le futur équipement sportif, cette sente sera rétrocédée gratuitement à la Ville après réalisation et sera versée dans le domaine public, **AUTORISE** dès à présent l'acquéreur à déposer tout permis de démolir et de construire sur ladite parcelle et **PRECISE** que les frais afférents à cette mutation sont à la charge de l'acquéreur.

(26 voix pour, 12 voix contre : Mmes **VIVIEN, LESENS, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE** et 5 abstentions : **M. BELABBAS, Mme SEBAÏHI, M. AÏT-AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN**)

**3/ DELEGUE** son droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, concernant le bien sis 22 à 24 rue Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine, parcelles cadastrées section U n°139 et 29, d'une superficie respective de 1732 et 1496 m<sup>2</sup>, en lieu et place de la délégation faite au Maire par délibération du Conseil municipal du 7 février 2015.

(37 voix pour et 6 voix contre : **M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE**)

**4/ DELEGUE** son droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, concernant le bien sis 22 à 24 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section Y n° 153, d'une superficie totale de 689 m<sup>2</sup>, en lieu et place de la délégation faite au Maire par délibération du Conseil municipal du 7 février 2015 et **PRECISE** que cette délégation concerne la parcelle cadastrée section Y n°153 dans sa totalité.

(37 voix pour et 6 voix contre : **M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE**)

**5/ ACCORDE** la garantie communale à **Expansiel Promotion** à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 5 148 054 € qu'elle se propose de contracter auprès du **Crédit Foncier** pour la construction de 28 logements **PSLA** sis 63/69 rue Hoche à Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour et 6 abstentions : **M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE**)

**6/ ACCORDE** la garantie communale à la **SA HLM Emmaüs Habitat** à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 360 524 € qu'elle a contracté auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations** pour la construction de 10 logements individuels sis 1-9 rue Albert Einstein à Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour et 6 abstentions : **M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE**)

**7/ ABROGE** la délibération du 24 septembre 2015 et **ACCORDE** la garantie solidaire à la SCI Ivry Lamant Coutant, société civile immobilière au capital variable, à hauteur de 100% soit 2 387 800,00 €, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant principal de 2 387 800,00 € que la SCI Ivry Lamant Coutant se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour la construction de 15 logements en PSLA sis 25/39 rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine.

(33 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**8/ PREND ACTE** de la désignation des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) créée entre l'EPT 12 Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont et les communes comprises dans son périmètre comme suit :

Titulaire	Suppléant
Mehdy BELABBAS	Jeanne ZERNER

**9/ APPROUVE** les demandes de financement liées au projet de réaménagement des terrains sportifs et des espaces verts situés au sein de la cité Amédée Huon à Ivry-sur-Seine (94200) pour un montant estimatif de 180 000 € dont 92 680 € TTC en 2016 sous réserve de sa faisabilité dans le cadre du budget primitif 2016.

(Unanimité)

**10/ APPROUVE** l'avenant n°1 et ses annexes à la convention de délégation de service public du chauffage urbain d'Ivry Port-Centre.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**11/ APPROUVE** le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**12/ EMET** un avis favorable sur le projet de modification des statuts du Sigeif.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**13/ AUTORISE** le remboursement aux frais réels de l'hébergement de l'agent Leslie Darel, responsable Jeune Public du Luxy, durant le Festival international du film d'animation d'Annecy 2016, sur production de pièces justificatives et pour un montant maximum de 120 €/nuitée.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**14/ APPROUVE** le programme pluriannuel 2016-2018 de coopération décentralisée entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la commune rurale de Dianguirdé au Mali, **PRECISE** que le montant annuel prévisionnel nécessaire à la mise en œuvre de ce programme par la Commune s'élève à 15 000 €, soit 45 000 € sur 3 ans et **SOLLICITE** toute subvention auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de tout autre financeur potentiel.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**15/ APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs (2016-2018) avec l'association malienne de solidarité et de coopération internationale pour le développement (AMSCID) et **PRECISE** que le montant de la subvention accordée par la Ville à ladite association s'élève à 8 000 € pour l'année 2016.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**16/ ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit du Conseil démocratique des Kurdes de France pour la Semaine de la culture du Kurdistan organisée du 12 au 19 mars 2016 pour venir en aide aux réfugiés.

(Unanimité)

**17/ APPROUVE** la convention avec le collège Henri Wallon relative à la mise en place d'un « Point écoute » hebdomadaire au sein dudit établissement en direction des collégiens avec la collaboration du centre municipal de santé d'Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

**18A/ DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 la création des postes suivants :

- 3 postes de rédacteur,
- 2 postes d'attaché,
- 5 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Et la suppression des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (TNC),
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes de rédacteur,
- 2 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste de directeur,
- 1 poste d'administrateur hors classe,
- 3 postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe,
- 4 postes d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe,
- 4 postes d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif,
- 3 postes d'auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe,
- 3 postes de technicien para-médical de classe normale,
- 2 postes d'infirmier en soins généraux de classe normale,
- 1 poste de puéricultrice de classe normale,

- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure,
- 1 poste de puéricultrice hors classe,
- 1 poste de cadre de santé rééducateur,
- 1 poste de cadre de santé rééducateur à temps non complet,
- 1 poste de cadre de santé assistant médico-technique,
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 3 postes d'agent de maîtrise,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 5 postes de technicien,
- 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives.

(33 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**18B/** DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 3 mois d'attaché

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H40

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. MOKRANI

P. BOUYSSOU